

Objektyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **34 (1963)**

Heft 5

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXIV^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N^o 5 Mai 1963

SOMMAIRE

Du pain sur la planche — Perspectives d'aménagement des voies navigables en Europe
Protection de la nature — Marché du travail — Chronique économique

Du pain sur la planche

Le 13 mai 1961, lors de l'Assemblée générale de l'ADIJ tenue à Delémont, les membres de l'ADIJ avaient accepté à l'unanimité le programme de travail que leur soumettait le nouveau président de l'ADIJ. S'il n'est pas nécessaire ici de le rappeler dans tous ses détails, peut-être est-il bon d'en rappeler les grandes lignes qui, cela va sans dire, conservent toute leur actualité, à savoir :

- a) mise en valeur du sous-sol ;
- b) introduction de nouvelles industries ;
- c) équipement des fermes de montagne (le comité de l'ADIJ a décidé de subventionner non seulement les raccordements au réseau électrique mais aussi les raccordements à un réseau de distribution d'eau et les captations de sources pour autant qu'elles aient été approuvées par l'Office des améliorations foncières ; des subventions jusqu'à 500 fr. peuvent être versées à des propriétaires privés de condition financière modeste) ;
- d) l'urbanisme et l'aménagement du territoire ;
- e) l'épuration des eaux ;
- f) les études scientifiques en rapport avec notre économie ;
- g) les problèmes que soulève la main-d'œuvre étrangère ;
- h) l'aide à l'agriculture ;
- i) l'équipement social du pays ;
- j) la protection de la nature et celle de nos monuments historiques.

Chacun de ces points pourrait servir de base à de nombreuses études tant ils sont importants. Néanmoins, l'effort principal de l'ADIJ sera porté, actuellement, sur l'équipement de la ligne Bâle-Bienne, c'est-à-dire la mise en double voie des tronçons Aesch-Delémont et Choindéz-Longeau, ainsi que la suppression de la surtaxe de montagne entre Moutier et Granges.